



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

La Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable,

Vu l'article 29 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Vu la demande en obtention d'agrément présentée par l'association sans but lucratif « Biergerinitiativ Gemeng Suessem » en date du 5 mai 2021 ;

A r r ê t e :

Art. 1^{er}. L'A.S.B.L. Biergerinitiativ Gemeng Suessem est agréée.

Art. 2. Le présent arrêté est expédié à l'A.S.B.L. Biergerinitiativ Gemeng Suessem pour lui servir du titre.

Luxembourg, le **06 AOUT 2021**

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,


Carole Dieschbourg